

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 5 janvier 1967 fixant la liste des personnes où doivent être choisis, pendant l'année 1967, les assesseurs près la Cour criminelle

n° 5

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 janvier 1967

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1967

Date du numéro
1 février 1967

TEXTE INTÉGRAL

Les personnes dont les noms suivent sont inscrites pour l'année 1967 sur la liste où doivent être choisis, par voie de tirage au sort, les assesseurs à adjoindre au Président du Tribunal supérieur d'appel de Djibouti, pour former la Cour criminelle :
MM. Hassan Ali Guelle Waiiis. Issa, Chef du Quartier n° 2: Befort Félix, Sous-Directeur de Société (C.M.A.O.) : Gauvin Paul. Directeur de la BNC. : Ibrahim Nour Osman, Chef du Quartier n° 3 : Houmed Ahmed Mohamed, agent de l'usine électrique : Dell' Aquila Tony, Directeur de Société (Besse) ; Fond Charles François, Chef d'atelier au CFE. ; Mohamed Omar Saleh, propriétaire . Mohamed Sadick Ali, agent de voirie : Philippe Henri, Directeur de Société (U.F.E.O.) : Smertnick Hugues, Directeur de Société Larré. Service des Finances Territoriales.